

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte = Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle = Rivista svizzera di storia religiosa e culturale
<b>Herausgeber:</b>	Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
<b>Band:</b>	103 (2009)
<b>Artikel:</b>	De quelques documents inédits pour servir à l'histoire des Clarisses de Genève
<b>Autor:</b>	Hodel, Paul-Bernard
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-130445">https://doi.org/10.5169/seals-130445</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# De quelques documents inédits pour servir à l'histoire des Clarisses de Genève

Paul-Bernard Hodel

Tout semblait avoir été dit sur l'histoire des Clarisses de Genève, de la fondation du monastère dans le dernier quart du 15<sup>ème</sup> siècle à leur départ en 1535, après que la ville eut adopté de gré ou de force la réforme. La référence bibliographique essentielle demeure le livre d'Edmond Ganter,<sup>1</sup> publié il y a soixante ans, «quasi exhaustif» de l'avis de la notice consacrée par Jean-Etienne Genequand aux colettines du Bourg-de-Four dans *Helvetia Sacra*.<sup>2</sup>

Un petit manuscrit conservé dans les archives des Clarisses de Poligny semble pourtant avoir échappé à l'attention des uns et des autres. Il provient des archives du monastère des Clarisses d'Amiens, conservées à Poligny depuis la fermeture de ce monastère, et porte la cote 23, 21. Il s'agit d'un manuscrit de 17 feuillets – ou de 18 feuillets si l'on compte le dernier feuillet qui est vierge – qui comporte les éléments suivants:

1. |1r| [Incipit] jesus + maria  
la tres haute et incomprenable trinitez nous benise Eternellement  
du couuan de veuay au pais de vaux Icit sen suiuont aucunes choses escriptes  
en brief comme pour vn petit memorial et souuenance tant pour les seurs de  
presant que celles qui sons a auenir affin quelles nesoins ygnorantes des  
choses qui sons estez faittes ordonnez et pascez depuis le commencement du  
couuan jusque ase present  
|7r| [Explicit] seur benoite de la fontaine seur marg<erite> canelle seur janette  
darbel seur jeanne dernantiere seur jaquemine de la frasse seur marg<erite>  
jacode.
2. |8r| [Incipit] Iten entre les filles et seur de notre glorieuse mere sainte co-  
lette il en auoy hune qui ne velloit point que un la nonmat cinon seur bonnette  
de jesus pour la grande reuerence elle auoy audit glorieux nom

<sup>1</sup> Edmond Ganter, *Les Clarisses de Genève 1473–1535–1793*, Editions de la Société catholique d'histoire, Genève 1949.

<sup>2</sup> Jean-Etienne Genequand, «Clarisses (Colettines) de Genève», *Helvetia Sacra V/I, Die Minimen in der Schweiz*, Bern 1978, 558.

|8v| [Explicit] je ne puis pleurer car jay le pett anffançon jay le petit poupon  
jesus et en se disant rendit lame aDieu  
nous ne sauon son nont

3. |9r| [Incipit] Iten au commanceman que notre ditte mere sainte colette com  
mansa areformez desat les monx les trois ordres de saint franscoy Les bons  
peres de la bulle oufamille luy firens toutes les molestes et enpechemant quil  
purens cinguliereman frere jean de capistrano

|10r| [Explicit] Et secit at estez recitez de van le pape et tous les cardinaux et  
les frere de la famille e tout secyt il lons tenut a vne grande prophessie et pource  
plus volontier les frere de la famille se sons plus vollontier acordez ala ditte  
vnion deux et des notre.

4. |10r| [Incipit] + cit apres sensuit comme le couuan de madame sainte clere  
de geneue atestez fait par la volonte de Dieu et lontanp prophetizez.

|12r| [Explicit] il counut que le volloir de Dieu estoy que notre couuan de ge  
neue fut fait sou le tritre et non de jesus en betteem la sainte natuitez ce qui  
fut fait par cerenisime princesse madame yoland de fransce duchesse de sauoye  
et notre grand seaux et la natuitez

5. |12v| [Incipit] jesus + maria

partie dune copie de lettre envoyez de gand

De ce que de mandez de notre glorieuse mere sachez que nous auons en notre  
couuant vne bonne ancienne mere nomme seur odette de chassin des filles de  
matante elle la fit professe et fut premiere Abesse de gand la quelle notre glo  
rieuse mere aymoy fort

|14 r| [Explicit] Iten elle a ordonnez que nulle seur ne soyt ressue en la reli  
gion quelle ne soy conffirmez affin que leuesque naye occasion dentrez dans  
les couuant pour les confirmez

6. vne foy que notre glorieuse mere sainte colette prenoit sa reffaiction en cou  
munaitez avec les seurs par lesprit de notre seigneur elle counut que en la  
conpagnie yli auoit 7 abbesse et apres elle dit aquelcunes familiarerament quelle  
auoit prix sa refaiction en la table ou li auoit 7 abbesses et tout incit il auin et se  
cyt fut au refaitoir de se couuan de ueuay

7. tan aymoy ce couuan madame la contesse de gruyere fille de saint pere le  
gat duc de sauoye quelle de vestoy ces belle robbe et elle mesmes cuysoit du  
beure pour nous len voyez tout cuit et nous faisoit sans fin de bien et mesmes  
asons trepas nous legat grand nonbre de deniers cil ne sons estez payez il ne  
tien a elle – benicez o seigneur ceste tan chretienne et catolique maisont de  
sauoye

8. |14v| [Incipit] jesus + maria

du couuan de geneue le quel fut fondez par serenicime princesse madame yo  
land de fransce duchesses de sauoye et [et] sire henry despaigne noble bour  
geoix de geneue.

|17v| [Explicit] les Reuerend peres et freres de saint franscoy chantoin in exitu  
israel e<t>c et en telle soleinnitez entrames dans se benit monastaire la sur  
vielle de la natuitez de notre dame ou nous auons veux meruellies seur mer  
velles de la bonte diuine la quelle en soy a jamais benite Amen

Seules les trois premières parties de ce manuscrit, qui concernent plus directement le monastère de Vevey, ont été étudiées et éditées par Agostino Paravicini Bataglia.<sup>3</sup> Le reste est encore inédit. Le contexte dans lequel ce manuscrit a été compilé semble assez clair. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les démarches en vue de la béatification de sainte Colette reprirent.<sup>4</sup> Les capucins de la ville Amiens y jouèrent un rôle essentiel, secondés par le monastère des Clarisses. Les soeurs cherchèrent ainsi à rassembler tout ce qu'elles pouvaient trouver sur la vie de leur fondatrice. Les archives du monastère d'Amiens, conservées aujourd'hui à Poligny depuis la fermeture du monastère picard, ont conservé cette correspondance entre abbesses des différents monastères de Clarisses et les mémoires adressés à Amiens par les communautés. Le petit manuscrit décrit plus haut est justement l'un de ces mémoires – peut-être venu d'Annecy – ce qui explique son contenu : il conserve à la fois l'histoire des monastères de Vevey et de Genève et des traits de la vie de sainte Colette et des premières soeurs de la réforme conservés dans la mémoire des monastères.

Les différents textes copiés dans ce manuscrit ont par contre été écrits à des époques différents: les mémorial de Vevey est daté de 1511, «très vraisemblablement par une sœur du couvent»<sup>5</sup> c'est-à-dire à une époque antérieure au départ des soeurs.

Quant aux textes qui concernent le monastère de Genève, ils sont au nombre de deux: le premier rappelle dans quel contexte fut fondé le monastère et avec quelles difficultés, le second raconte la départie des soeurs en 1535. Ils sont sans doute postérieurs aux textes qui concernent le couvent de Vevey, du moins celui qui raconte la départie des soeurs en 1535.

Il existe un autre récit de la fondation du monastère et de la départie des soeurs de Sainte-Claire. Il se trouve dans un manuscrit qui porte pour titre: «Livre contenant les noms, surnoms, les jours de prise d'habits, & Professions des Religieuses de Sainte Claire du Convent de Bethlëem de Geneve, Refugiés dans le Convent de Sainte Croix d'Annecy. Fondé par S. A. R. Charle III. Duc de Savoie. Recuillis sur des anciens memoires par le Reverend Pere Bonaventure Gariod Bachelier de Sorbonne ancien definiteur et Confesseur des dites Religieuses d'Annecy 1739». Il s'agit de fait d'un registre en deux parties, la seconde, écrite à l'envers du manuscrit, et intitulée: «Livre Mortuaire des Religieuses de Sainte Claire tant au convent de Jesus de Bethleëm de Geneve, que dans celui de Sainte Croix d'Annecy & pour les Reverends Peres Confesseurs, et Religieux Pretres du Convent. Recuillis et mis en ordre des anciens et differents manuscrits, pour une plus grande facilité. auxquels on peut ajouter foy. ainsy est. B. Gariod confesseur 1739».

<sup>3</sup> Cf. Agostino Paravicini Bagliani, «Un mémorial sur la fondation du couvent des Clarisses à Vevey (1410–1511), dans Paul-Louis Pelet, Jean-François Poudret, *La monnaie de sa pièce... Hommages à Colin Martin*, Bibliothèque historique vaudoise 105, Lausanne 1992, 132–138.

<sup>4</sup> Cf. Elisabeth Lopez, *Culture et sainteté. Colette de Corbie (1381–1447)*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1994, 407–408.

<sup>5</sup> Paravicini Bagliani, «Un mémorial sur la fondation du couvent des Clarisses à Vevey» (voir note 3), 127.

Le premier à avoir étudié le manuscrit du P. Gariod est le chanoine Jean Mercier dans sa «Notice sur les clarisses de Genève et d'Annecy d'après des documents inédits».<sup>6</sup> Il fait la remarque suivante: «Ce recueil, avec ses deux parties, compte 142 pages utiles et environ 200 restées en blanc. Après la mort du P. Gariod, arrivée le 14 septembre 1748, son registre a été continué par ses successeurs jusqu'en 1792».<sup>7</sup> Ailleurs, le chanoine Mercier note encore qu'après la suppression du monastère par un bienfait singulier de la révolution, «le registre a été sauvé par une clarisse, sœur Etienne Thevenon, qui elle-même, le 4 mai 1812, y a encore enregistré le décès de Sœur Brigitte Bogey».<sup>8</sup> On peut supposer que Catherine Thevenon a conservé ce registre jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Annecy le 10 mai 1832.<sup>9</sup>

Deux lettres d'Eloi Serand, qui fut archiviste-adjoint du département de la Haute-Savoie,<sup>10</sup> à Théophile Dufour, lui-même auteur de «Notes sur le couvent de Sainte-Claire de Genève»<sup>11</sup> permettent de retracer quelques éléments de la suite de la destinée de ce manuscrit. La première des deux lettres est datée du 31 mai 1880: Eloi Serand venait de le repérer: «Un chercheur a parfois des moments heureux au milieu de ses pérégrinations dans le vaste champ du passé. La joie extrême qu'il éprouve par la découverte d'un document apportant un nouveau jour et renversant bien des idées émises jusqu'à ce jour, est le plus souvent incomprise par bien des gens. Mais en m'adressant à vous je sais d'avance que cette joie sera bien partagée. Eurêka!! L'Obituaire de Ste Claire existe! Je l'ai vu l'espace de cinq minutes juste le temps de prouver que Jeanne de Jussie n'est pas morte centenaire<sup>12</sup> et qu'elle est bien l'auteur du Levain du Calvinisme. (...) Seriez-vous assez bon pour m'adresser au plutôt (sic!) un exemplaire de votre Note sur le Couvent de Ste Claire afin de l'offrir à l'heureux détenteur de ce précieux manuscrit. Cela l'engagera à me le prêter, ou tout au moins à m'accorder la permission de puiser à mon aise des renseignements inédits que je m'empresserai de vous envoyer».<sup>13</sup> Eloi Serand précise encore les choses dans une seconde lettre datée du 9 août 1880: «Le manuscrit en question provient de feu l'évêque Magnin et appartient actuellement à son neveu qui est professeur au Grand Séminaire d'Annecy. Ce dernier a bien voulu me le communiquer et m'autoriser à pui-

<sup>6</sup> Cf. Jean Mercier, Notice sur les clarisses de Genève et d'Annecy d'après des documents inédits, Mémoires de documents publiés par l'Académie salésienne 3, Annecy 1881, 30–97.

<sup>7</sup> Op. cit., 31.

<sup>8</sup> Op. cit., 77.

<sup>9</sup> Cf. op. cit., 80.

<sup>10</sup> Sur Eloi Serand, voir J. Corcelle, L'académie Florimontane, Annecy 1897, 35–36; François Miquet, Eloi Serand, dans: Revue Savoisienne, 33 (1892), 189–195; ainsi que la notice Eloi Serand, dans: Annesci, 23 (1982), 266–267 (je remercie Mme Evelyne Trivero, responsable de la bibliothèque de l'ancien Grand Séminaire d'Annecy, de m'avoir signalé ces articles ainsi que ceux qui concernent le chanoine Jean-Marie Chevalier).

<sup>11</sup> Cf. Théophile Dufour, Notes sur le couvent de Sainte-Claire de Genève, Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève 20, Genève 1879, 119–145.

<sup>12</sup> Ce qu'affirmait par exemple après d'autres Albert Rilliet, Notice sur Jeanne de Jussie et sur le livre intitulé Le Levain du Calvinisme, Genève 1866, 22–23.

<sup>13</sup> Archives de l'Etat de Genève (ACG), Ms Theophile Dufour, carton 8, 148–149.

ser toutes les notes qui pourraient m'être nécessaires, ce dont j'ai largement profité puisque je l'ai copié tout entier». <sup>14</sup> Cette copie est celle qui se trouve aux Archives cantonales de Genève.<sup>15</sup> Elle provient de la bibliothèque de Théophile Dufour qui fut achetée par les Archives cantonales en 1934, selon une indication contenue dans le manuscrit lui-même, qui porte également par ailleurs l'indication: «M. Serand Eloi, Annecy». Une copie partielle, toujours de la main d'Eloi Serand et sans doute faite pour Théophile Dufour, se trouve également dans les papiers de ce dernier conservés aux Archives cantonales.<sup>16</sup>

Il n'est guère surprenant que ce manuscrit se soit trouvé en possession de Mgr Claude-Marie Magnin, évêque d'Annecy, qui fut «un scientifique et surtout un érudit»<sup>17</sup> et publia une *Histoire de l'établissement de la Réforme à Genève*.<sup>18</sup> Le chanoine Jean-Marie Chevalier, neveu par sa mère de Mgr Magnin, professeur au Grand-Séminaire et lui-même férus d'histoire et qui hérita du manuscrit du P. Gartiod, fit plus que d'en laisser prendre copie: il le déposa à la bibliothèque de l'Académie Salésienne d'Annecy, dont il fut l'un des fondateurs en 1878.<sup>19</sup> C'est du moins là qu'il se trouvait au moment où le chanoine Mercier écrivit sa notice.<sup>20</sup> Ce manuscrit passa par la suite à la bibliothèque du Grand Séminaire d'Annecy. C'est là que l'a consulté Edmond Ganter,<sup>21</sup> et puisque son étude semble continuer à être la référence essentielle pour l'histoire des Clarisses de Genève-Annecy, c'est là qu'on continua par la suite à affirmer qu'il se trouvait, sans visiblement chercher à le vérifier. C'est le cas de la notice de la très sérieuse série *Helvetia Sacra*: Jean-Etienne Genequand, tout en signalant qu'il cite à partir de la copie conservée à Genève, affirme en 1978: «Le document le plus riche en renseignements sur les Clarisses de Genève se trouve dans la bibliothèque du Grand Séminaire d'Annecy».<sup>22</sup> Quant à l'introduction à la *Petite chronique* de Jeanne de Jussie, elle ne mentionne pas l'original de ce manuscrit – peut-être justement parce qu'il n'était plus là où il était censé être – mais seulement la copie conservée

<sup>14</sup> AEG, Ms Theophile Dufour, carton 8, 150.

<sup>15</sup> AEG, Manuscrits historiques N° 224.

<sup>16</sup> Cf. AEG, Ms Theophile Dufour, carton 8, 81–101.

<sup>17</sup> Henri Beaud dir., *Le diocèse de Genève-Annecy, Histoire des diocèses de France* 19, Paris 1985, 226 (les p. 225–230 sont consacrées à Mgr Magnin). Voir aussi: Ch.-M. Rebord/A. Gavard, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du Diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours*, vol. II, Annecy 1920, 493–494.

<sup>18</sup> Claude Marie Magnin, *Etablissement de la réforme à Genève*, Paris 1844.

<sup>19</sup> Sur le chanoine Jean-Marie Chevalier, voir: Ch.-M. Rebord, *Grand Séminaire du diocèse de Genève, Chambéry, Annecy 1564–1914*, Annecy 1924, 243. Voir aussi Ch.-M. Rebord/A. Gavard, *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du Diocèse de Genève-Annecy*, vol. I, Annecy 1920, 178.

<sup>20</sup> Mercier, *Notice sur les clarisses* (voir note 6), 30.

<sup>21</sup> Ganter, *Les clarisses de Genève* (voir note 1), 233.

<sup>22</sup> Genequand, *Clarisses (Colettines) de Genève* (voir note 2), 559.

à Genève, dont elle affirme curieusement qu'elle est d'une écriture du 18<sup>ème</sup> siècle<sup>23</sup> – s'agit-il d'une coquille qui aurait échappé à l'auteur? – alors qu'il s'agit d'une copie faite en 1880, comme il est dit plus haut.

De fait le manuscrit du P. Gariod ne se trouve plus à Annecy, mais fut remis par la suite par les soins d'Edmond Ganter le 25 mars 1965 au petit groupe de sœurs Clarisses qui, venues du monastère d'Evian, établirent cette année-là une fondation en Suisse, tout d'abord dans le canton de Genève, dans le presbytère désafecté de la Plaine en novembre 1964, puis dès 1976 à Jongny au-dessus de Vevey, dans le domaine de la Grant-Part, où la communauté fut érigée en monastère en 1989.<sup>24</sup> C'est là que le manuscrit du P. Gariod est désormais conservé et qu'il continue à servir comme livre de professions et obituaire de la communauté.

Ce manuscrit comporte les éléments suivants:

[*Couverture*] Livre des Receiptions et des Professions des Religieuses de Sainte Claire de Genève refugiés à Annecy.

1739

U.3.

[*Titre*] Livre contenant les noms, surnoms, les jours de prose d'habits, & Professions des Religieuses de Sainte Claire du Convent de Bethlèem de Geneve, Refugiés dans le Convent de Sainte Croix d'Annecy; Fondé par S.A.R. Charle III. Duc de Savoye.

Recuillis sur des anciens memoires Par le Reuerend Pere Bonauenture Gariod Bachelier de Sorbonne ancien definiteur et Confesseur des dittes Religieuses d'Annecy

1739

|1| [*Incipit*] Etablissement du monastere de Jesus de Bethleëm de Geneve, des Religieuses de Sainte Claire.

|9| [*Explicit*] que nous croions auoir esté recompensé par l'autheur de tout bien  
[*Incipit*] Les noms des Religieuses, & les jours qu'elles ont prises le saint habit dans le conuent de Jesus de Bethleem de Geneue jusqu'au jour qu'elles en sont sorties

|12| [*Explicit*] sœur Permette de Billie ou de gerbex qui fut receüe le jour de sainte claire 1526. et elle est sortie de la religion

[*Incipit*] Les noms des Religieuses et le tems qu'elles ont estés receües dans le convent de Sainte croix d'Annecy, depuis leur sortie de Genève avec un |13| preambule de la ditte sortie

|21| [*Explicit*] sœur jeane Ponsette de sallanche

[*Incipit*] A Annecy.

[*marg.*: berthelete] 1540. fut receüe la premiere sœur francoise Berthelete

<sup>23</sup> Jeanne de Jussie, Petite chronique, 1996, xv: «Eine noch im 18. Jahrhundert angefertigte Abschrift befindet sich im Genfer Staatsarchiv (Archives d'Etat de Genève, Manuscrits historiques N° 224)».

<sup>24</sup> Renseignements donnés par soeur Marie-Dominique du monastère Sainte-Claire de la Grant-Part, Jongny. Le monastère d'Evian, héritier du monastère d'Ancien Régime qui fut le refuge des sœurs de Vevey et d'Orbe( cf. Ansgar Wildermann, Colettinnenkloster Orbe, Helvetia Sacra VII, Bern 1978, 577–585 et Ansgar Wildermann, Colettinnenkloster Vevey, Helvetia Sacra VII, Bern 1978, 601–605) fut une refondation du 19<sup>ème</sup> siècle (cf. Ladislas de Marlioz, Les Clarisses d'Evian-les-Bains, Abbeville-Montreuil 1885, 314–360). Pour une histoire de la fondation suisse, voir Jean Moulin, La Grant-Part, plaquette rédigée à la demande de la Fondation de la Grant-Part, Chardonne 2003.

- |24| [Explicit] 1590. le 12. Aoust a esté receüe sœur Leonarde Fortin  
 |24| [Incipit] Conuent d'Euan  
 Desolation des sœurs d'Euan 1591. le 4. Auril  
 |26| [Explicit] Benoite Dufrenay qui auoit esté abbesse au conuent d'Euan et qui mourut icy le 29 Aoust 1592.  
 |26| [Incipit] [marg. : Du tour] 1593. le 15 feburier fut recüe sœur francoise claire Dutour  
 |30| [Explicit] 1641. le 18. Auril at esté receüe sœur Constance Maruin  
 |31| [Incipit] [marg. : sœurs de Montbrison] 1643 les soeurs claudine de chanfouis, et Marguerite de la tour du Monastere de Montbrison ne uoulant pas se soumettre à la direction des peres recolets qui les ont persecutés sont arriuées dans ce conuent d'Annecy  
 [Explicit] et la seconde dans lonsieme anné  
 [Incipit] [marg.: Mermillod] 1641. le 1. septembre a esté receüe sœur claudine Mermillod  
 |101| [Explicit] L'an mil sept cent quatre vingt onze, et le huit de Décembre, la sœur Marie Séraphine Genéreuse Merquin (...) a solemnellement prononcé ses vœux (...) |102| Passy confesseur.  
 [Incipit] Dans les cours de 1783 est décédé une sœur clairiste à la Pesse  
 [Explicit] il serait décent de faire enlever le corps pour le faire transférer en savoie.  
 [109 à 135] annotations de la communauté de 1965 à 2007.

L'envers du même manuscrit contient donc l'Obituaire de la communauté des Clarisses:

- [couverture] Livre mortuaire pour les Religieuses et Religieux de Sainte Claire d'Annecy  
 [Titre] Livre mortuaire des Religieuses de Sainte Claire tant au convent de Jesus de Bethleëm de Geneve, que dans celui de Sainte Croix d'Annecy. & pour les Reverends Peres Confesseurs et Religieux Pretres du convent  
 Recuillis et mis en ordre des anciens et différents mansucrits, pour une plus grande facilité. auxquels ont peut ajouter foy. ainsy est. B. Gariod confesseur 1739  
 |1| [Incipit] Noms des religieuses defunctes a Geneue  
 |3| [Explicit] sœur Michelete Rolete  
 [Incipit] Noms des religieuses qui sont mortes au conuent de sainte croix d'Annecy  
 |38| [Explicit] Le 34 mars 1792 est morte la sœur Marie Antoine Jaquet religieuse à voile blanc, âgée d'environ 70 ans, après quarante ans de profession. signé Passy confesseur  
 [Incipit] [marg.: sœur victoire Terrasson vicaire] L'an mil huit cent deux, le vingt de janvier, à une heure du matin est morte (...) la sœur Victoire Terrasson, vicaire de Sainte Claire (...) Travers vicaire de Saint Pierre.  
 |39| [Explicit] L'an mil huit cent douze et le quatre mai est decedée (...) sœur Brigitte Borjat (...) âgée de soixant cinq ans. Sœur Etienne Thevenon Religieuse.  
 [41 à 49] annotations de la communauté de 1989 à 1993.

Le premier texte du petit manuscrit de Poligny relate «comme le couuan de madame sainte clere de geneue atestez fait par la volontez de Dieu et lontamp prophetizez». Il commence par une référence à une prophétie de sainte Colette, ce qui est une façon de rattacher la fondation du couvent de Genève à la réforma-

trice des Clarisses, qui était alors décédée depuis une trentaine d'années. Il fait également apparaître plus particulièrement le rôle joué par le confesseur des Clarisses de Chambéry, Rolet Ruphi ou Rup, rôle que l'on connaît par ailleurs puisque l'on sait par exemple que c'est lui qui se présenta au Conseil de Genève en 1473 pour demander l'accord des magistrats genevois pour la fondation d'un nouveau couvent.<sup>25</sup> Le récit se termine par une histoire apparemment inédite, autre témoignage – le mémorial de Vevey rapporte l'histoire de Bonnette de Jésus – d'une «mystique naïve, certes, mais touchante»,<sup>26</sup> qui nous indique comment fut choisi le patron du couvent de Genève: Rolet Rup, tombé malade devant les difficultés de la fondation, aurait eu une vision de la Sainte Famille, ce qui expliquerait le nom du couvent, placé sous la protection de Jésus de Bethléem.

Le second texte, après avoir rappelé brièvement comment fut fondé le couvent, est avant tout un récit de la départie des sœurs. Il semble attribué à l'une des sœurs du couvent qui en fut par la suite l'abbesse, Jeanne de Jussie, auteur bien connu d'une *Chronique* popularisée au début du 17<sup>ème</sup> siècle sous le titre fantaisiste trouvé par les éditeurs de «Levain du calvinisme».<sup>27</sup> Le récit de la départie indique: «Jay coumancez se liure moy seur jeanne de jussie pour escrire tous ceux et celles qui nous ferons du bien affin que leur memoyer en soit a jamais ala religion et nous sucedentes soin tenues de priez Dieu pour eux avec se quil soit participans en tous les biens fait de lordre de monsieur saint fransoy et de madame sainte clere».

Mais cette attribution pose quelques difficultés. Non pas par le style du récit lui-même, qui correspond bien à celui de la *Chronique*, ni même par la chronologie des événements du départ de Genève à l'arrivée à Annecy qui est exacte, mais par quelques détails qui pourraient être du fait du – ou de la – copiste, à moins que tout le récit ne soit qu'une compilation mise par après sous le nom et l'autorité de Jeanne de Jussie.

Une première difficulté provient de certaines dates données par le manuscrit. Ainsi out d'abord celle de la date de l'entrée des sœurs dans leur monastère. Le texte affirme: «Lan milles quates cens septantes 8 le penultieme de auril qui estoy ceste annez la velle de lacension nous entrames en se couuan de geneue x5 religieuses». La date ordinairement reçue, et que l'on trouve par exemple dans le manuscrit du P. Gariod, est du 29 avril 1477, veille de l'Ascension. Or, cette année là l'Ascension tomba le 15 mai. Edmond Ganter,<sup>28</sup> s'appuyant sur l'autorité du chanoine Jean Mercier<sup>29</sup>, propose de maintenir la date de 1477; Jean-Etienne Genequand,<sup>30</sup> s'appuyant sur celle de Théophile Dufour,<sup>31</sup> propose de corriger en

<sup>25</sup> Cf. Ganter, Les Clarisses de Genève (voir note 1), 34.

<sup>26</sup> Paravicini Baglani, Un mémorial sur la fondation du couvent des Clarisses à Vevey (voir note 3), 131.

<sup>27</sup> Cette Chronique bénéficie désormais d'une édition critique: Jeanne de Jussie, Petite chronique. Einleitung, Edition, Kommentar von Helmut Feld, Mainz, 1996.

<sup>28</sup> Cf. Ganter, Les Clarisses de Genève (voir note 1), 38.

<sup>29</sup> Cf. Mercier, Notice sur les clarisses (voir note 6), 35.

<sup>30</sup> Cf. Genequand, Clarisses (Colettines) de Genève (voir note 2), 558–559.

<sup>31</sup> Cf. Théophile Dufour, Notes sur le couvent de Sainte-Claire (voir note 11), 136.

1476. Mais cette dernière correction est elle aussi erronée : l'Ascension tomba en 1476 le 23 mai. Il s'agit ici certainement d'une faute d'inattention de Théophile Dufour lorsqu'il affirme que l'Ascension eut lieu en 1476 le 30 avril: il écrit par inadvertance 1476 pour 1478 et l'erreur une fois faite appuie son raisonnement sur cette fausse date sans plus songer à la corriger, car en effet Yolande était à Genève en avril 1476. C'est deux ans plus tard que l'Ascension tomba sur le 30 avril. S'il est vrai que les sœurs Clarisses entrèrent dans leur monastère un 29 avril, qui était la veille de l'Ascension, il faut donc conserver l'année que propose notre manuscrit qui est de 1478. La lettre que la duchesse Yolande écrivit le 27 octobre 1477 au Conseil de Genève et qu'édite Théophile Dufour semble d'ailleurs indiquer que le monastère était encore en construction et que les sœurs n'avaient pas encore pris possession de leur couvent.<sup>32</sup> Mais si cette date de 1478 est exacte, il faudrait corriger également les dates de l'admission des deux premières sœurs que donne le P. Gariod et qui sont de cette même année 1477.

Quant à la date donnée par le manuscrit lui-même de la départie, elle est sans doute due à une erreur de copiste. Il indique: «*Lan mille sinc cens quarant set*», alors que plus bas il mentionne la mort de la première soeur à Annecy en 1536. Il est aisément de corriger la date en 1535, tout en se demandant comment le copiste a pu passer de 1535 à 1547.

Autre erreur de copie, le texte mentionne 23 religieuses qui quittèrent le couvent, mais ne donne que 21 noms. Plus problématique est la remarque suivante à propos d'une des sœurs: «*Iten seur pernette de monluel ou de chatau fort pour lors vicaire et qui fut apres Dieu la conduitte des seurs comme il est portez aux liure inprimez nonmez le leuain de le resie de geneue*». Or la première édition du récit de Jeanne de Jussie est de 1611.<sup>33</sup> Comment résoudre cette difficulté? Pourrait-il s'agir d'une incise ajoutée par le copiste au 17<sup>ème</sup> siècle, au moment où il copie un récit plus ancien? Ou l'indice que tout le récit est seulement placé par un artifice littéraire sous l'autorité de Jeanne de Jussie?

Quant aux récits du P. Gariod, ils ne sont pas d'une très grande originalité, mais certainement pour les écrire, comme pour dresser les listes des professions et des décès des sœurs, a-t-il eu à disposition des documents, dont certains sont reconnaissables – pour écrire le récit de la départie, il utilise par exemple le récit de Jeanne de Jussie: «*je renuoye ceux qui uoudront sauoir toute cette histoire a la curieuse et exacte chronique de la sœur Jeanne de Jussie*» – mais dont d'autres sont perdus. Il en indique un à l'occasion: «*ce titre est dans les archiues du conuent soub la lettre .A.I.*». Comme bien souvent, les compilations du 18<sup>ème</sup> donnent des renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs, et même s'ils sont à traiter avec prudence, ce sont les seuls que l'on possède.

Le chanoine Mercier donne dans son étude de larges extraits du P. Gariod. Malheureusement il fait néanmoins certaines coupes dans le texte, en particulier dans le récit de la départie, à propos duquel il écrit: «*Nous le reproduisons en partie, moins quelques traits un peu déclamatoires et chargés de couleurs trop*

<sup>32</sup> Cf. op. cit., 132–133.

<sup>33</sup> Cf. de Jussie, *Petite chronique* (voir note 27), xxvi.

foncées».<sup>34</sup> En attendant que soit édité à l'occasion l'ensemble du manuscrit du P. Gariod, nous donnons ici en annexe ce qui concerne la période genevoise du monastère des Clarisses, de la fondation à la départie pour ce qui est du *Livre des réceptions*, et jusqu'à la mort de la dernière sœur entrée à Genève pour ce qui est de l'*Obituaire*. Le choix est ici totalement arbitraire, tant il est vrai qu'il s'agit toujours du même monastère, que ce soit à Genève ou Annecy. La remarque de Jean-Etienne Genequand à ce propos est d'autant plus surprenante et sans doute infondée: «La coupure entre les périodes genevoise et annécienne est trop nette pour qu'il soit question de traiter ici de la seconde. Le seul lien est constitué par les sœurs entrées en religion à Genève et mortes à Annecy. Après elles, rien ne relie le couvent à Genève».<sup>35</sup> Le titre même du Livre des réceptions, intitulé en 1739, soit deux siècles après le départ de Genève, «des Religieuses de Sainte Claire du convent de Geneve Refugiés dans le convent de Sainte-Croix d'Annecy» semble prouver justement le contraire. Au début du siècle précédent, le P. Fodéré affirmait – près de 80 ans après l'arrivée des Clarisses à Annecy – qu'elles espéraient encore recouvrer leur couvent du Bourg-de-Four: «lesdites Religieuses ne se reputent resider audit Annessy que par emprunt territoire, s'y estant seulement refugiées lors qu'elles furent expulsées de Genève, & dr nourrissent encore d'vne esperance que la Religion Chrestienne y sera vn iour restablie, & par consequent qu'elles retourneront en la possession de leur legitime & primitif Monastere, ainsi qu'elles en ont vn extreme desir, & que ie prie Dieu leur faire la grace, & à nous que ce cela soit bien-tost».<sup>36</sup>

Les textes du petit manuscrit conservé à Poligny comme ceux du P. Gariod, tout en donnant quelques renseignements inédits ou en confirmant ce que l'on savait déjà par ailleurs, demeurent un beau témoignage de la fidélité des Clarisses des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle à leur monastère d'origine. Le manuscrit de Poligny, compilé au moment où reprenait le procès de béatification de sainte Colette, témoigne également plus particulièrement de l'attachement des Clarisses à leur fondatrice.

<sup>34</sup> Mercier, Notice sur les clarisses (voir note 6), 42.

<sup>35</sup> Genequand, Clarisses (Colettines) de Genève (voir note 2), 559.

<sup>36</sup> Iaques Fodere, Description des monastères S. Claire de la province S. Bonauenture (suit avec une nouvelle pagination la Narration historique et topographique des convens de l'ordre S. François et monasteres S. Claire, erigez en la province anciennement appellee de Bourgongne, à présent de S. Bonauenture), A Lyon, chez Pierre Rigaud, ruë Merciere, aux deux coings de ruë Ferrandiere, à l'Enseigne de la Fortune, 1619, 118.

## DOCUMENTS

principes d'édition:

- l'orthographe des deux manuscrits étant fluctuante (le copiste du manuscrit de Poligny écrit par exemple indifféremment couvan, couuan ou couvant), elle est respectée ;
- même remarque concernant l'usage des majuscules, en particulier dans les noms, et la ponctuation
- [ ]: mot ou lettre(s) à enlever
- <>: lettre(s) à ajouter

## I

*Ms: Poligny, monastère Sainte-Claire, Amiens 23, 21, 10r–12r.*

|10r| + cit apres sensuit comme le couuan de madame sainte clere de geneue atestez fait par la volontez de Dieu et lontanp prophetizez

Il vin hune foy que la sainte mere beate colette qui fit par la volontez de Dieu la reformacion de lordre de monsieur saint franscoy et de madame sainte clere de sat des monx et fondat les seurs reformez de sainte clere xviii sons ceux quelle reformat entre lesquel elle veuay et orbe qui sons au pais de vaux et hune foy quelle reuenoit du dit couuan de veuay et sen aloit en bourgougne alan faisant ces visites elle passat par geneue ou elle fut ressue et sa deuoste compagnie honorablemamt des bons citoyens Et elle dit ason bon pere confesseur frere pierre Blanc |10v| Et aces seurs religieuses quelles menoit je vous assure que par la grace de Dieu viendrat le tanp que en ceste citez serat fait vn couuan de ma Religion par le quel maintes Ames serons sauuez se qui auin apres car vn fort deuost religieux aDieu et ala religion des Religieuses de beate colette fut de Dieu inspirez de senpleyer afaire croitre et meultipliez la ditte religion et fit tan en vers tres redottable cerenicime pricesse madame yolant fille du roy de france et duchesse de sauoye quelle fit le couuan de chambery Duquel il feut trantans confesseur et se nonmoy frere Rolet Rofz de la contrez de genevois et apres fut inspirez de Dieu et sen reuint vers la ditte dame et redottez duchesse la prian humblemant quelle vollut en cores estres fondatrixce dun autre couuant dan la citez de geneue Elle qui estoy toute pieuse vollontier le luy accordat et an fit lettres et requeste aleuesque de la citez qui estoy frere de feux monseigneur le duc son mary Et vne autre atous les sindic et gouuerneur de la citez les prian qua cest affait il fusen aydant et fauorable et quan le dit frere eut presantez les lettres tous luy furen contraires |11r| Et ne sy velloin acordez et plusieurs foix vin e retornat et ne pouvoit trouuez son fait comme y volloit telleman quil pansat qui feroit le dit couuan a Rumillie et fit tan qui li trouat place et incontinant qui leut ce pencer et fait – vne cienne niepce qui lauoy religieuse nouisse au couuan de chambery nonmez seur rolette Rofs et luy auscit tonberen grieueman malade et tous deux a vne mesmes heures tant qui furent jugez amort et luy fut demontrez quil moroint tous deux cil ne fesoit sa diligence que le couuan des seur de sainte clere fu fait alacitez de geneue et incontinan qui proposat de faire son de voir tous deux a vne mesme heure furen incuntinant guery Adonc il vin ageneue et fit tan que monseigneur leuesque Jehan loyx de sauoye et les chanoynes et les citoyens furens contant que le dit couuant fut fait et luy furens fort fauorables sur tout leuesque Et y prin tan de paine et labeur que audit geneue et audit couvant qui estoy hune grande bele maisont il fut malade jusque ala mort et na tandoit que de rendre son

Ame aDieu Et alors il luy fit quatres requestes la premiere qui luy demontrat cil sa uollonbez estoy que le dit couuan cy fit |11v| La 2 de sout quel non il volloit quil fut fondez et consacrez [la tierce] La tierce quil luy montrat cil luy plaisoit que seur jeanne belle ala agrenable pour fondez le dit couuant et en estre labbesse car madame yoland duchesse ne voloit pas quelle sortit de chanbery La quarte quil luy fice la grace quil puisse an cosre vne foyx voir ces filles de chambery auan que morir Et aincyt quil estoy cochez a vnlit la ou et apresan lescole qui alors estoy lenfermerie il vit venir toutes les seurs de chambery par la petite feneste qui est seur larmoyer de la ditte escole des nouices et aloint tout le long de la ditte escole par belle ordonnance et pascerens toutes par de van son lit qui estoy contre la chambrette ou maintenant lon tien le charbon et en inclinan la teste elle passoint par la ditte chambrette Et entre les autre il vit seur [seur] jeanne belle et seur marie cheuallier toute vestues dort et uit que la ditte seur jeanne ne passat point parlat ou passoint les autres mais sens tirat par dernier sa couche et seuanouyt contre le planchez dan aux et fut cigne que Dieu volloii |12r| que lon la menase estre fondatrice et abbesse agrenable en dauphinez seur marie sarestat un petit de van sonlit en souriant et yluy dit vatant apres les autres ce quelle fit Et ces choses il vit non pas en vision nian dormant mais veritablement en vellian donc il fut fort consollez et ebays et plus encor du meruellieux mistaire qui vit apres car yuit de ces yeux corporels venir monsieur saint josep tan baux joyeux et respledisans que meruellies e apres la benoitte vierge marie claire comme le soleil tan que les deux chambrette en estoin toutes enluminez comme en clair jour et sestoy aminuyt au moy daost et vit que saint josep intrat de dans la chambrette bien avant et senys ajenoux et la vierge marie se mit a genoux et mains jeointtes a lantrez de la chambrette et tan tost apres vit estandut devan elle le plus baux bel anffan que mervelle incit il counut que le volloir de Dieu estoy que notre couuan de geneue fut fait sou le tritre et non de jesus en betteem la sainte natuitez ce qui fut fait par cerenisime princesse madame yoland de fransce duchesse de sauoye et notre grand seaux et la natuitez.

## II

*Ms: Poligny, monastère Sainte-Claire, Amiens 23, 21, 14v–17r.*

|14v| jesus + maria

du couuan de geneue le quel fut fondez par serenicime princesse madame yoland de fransce duchesses de sauoye et [et] sire henry despaigne noble bourgeoix de geneue Lan milles quates cens septantes 8 le penutieme de auril qui estoy ceste anne la velle de lacencion nous entrames en se couuan de geneue x5 religieuses la plus ancienne sestoy la venerable seur claude meance laquelle ademeurez avec notre sainte mere colette et a estez premiere abbesse dicit et fut amenez du couuan de seurre et auscit seur michelette rolette et auscit seur philipe callette et la bonne mere seur estiene de monjouent la quelle fut la premiere vicaire et vin du couuan de poligny avec seur filiberte grimarde et seur guillemette jiuon et la bonne mere seur guillemette rabo qui auoit estez resue aprofescion au couuan dorbe et auoit estez menez a chanbery lor que le couuan fut fait duquel un la ramenat avec la bonne seur mere antoyne de fontaine avec ces deux fut amenez de chabery seur antoyne cheuallier et seur franscoyse moiene et seur rolette rox et seur jeanne tardynone et seur anne de moyrial et seur jacque deuyx et seur jeanne rosette ces 3 vidren du couuan dorbe et ces religieuses sut nomez on de meurez avec baucop de seur quis on estez avec notre sainte mere seur colette et les abbesse qui les ons resut et fait [f]professe estions de celles quelle auois mit labbit

|15r| Lan mille sinc cens quarant set le penutieme jour daoust sortimes de geneue nous pauures desollez Religieuses de madame sainte clere pour loccasion de lesresies luteriennes car le mardy de van le jour [jour] de monsieur saint bertelemy du consentement des sinqdic grand nonbre des anffans de ville auoin runput le couuant et gatez toute le glise Runpu les sacrez autel chaplez les ymages et fait maintes secandalles trop doloreux aces pauures religieuses Iten par messieurs les cindic et couuerneur de la uille le lieutenant nonmez [nonmez] dominique darlo nous interdy et defandit les saint sacrament sainte messe et saint seruice diuin pour le quel faire de jour et de nuyt auons renoncez atous honneur richesses et plaisirs mondains et toutes nues donnez et offerte entre les brax du crucifix qui pour nous a estez fait pauure en se monde et pour nous a estez tous nus en la croix pour nous rapchetez de son precieux sanc A ceste cause voyant que ne pouuions obseruer notre estap et sainte reigle suppliames messieurs de la ville nous donnez soub conduy pour sortit en suretez de nous personnes se qui nous fut octroyez et sortimes le jour de saint felix a 5 heures de matin toutes apiez combien qui len nut de fort enciennes et malades mais deux adeux encilance nous tenant par lamains e en cilence |15v| pour esuiter le tumeulte du populaire accompagnez et conduittes par les cindic seigneur aymez banniere de michel batezar du dit lieutenant qui toutte foy eretique du tresoriez de la ville seigneur estienne pecolat pour lors bon cretien et plusieurs marchant et bourgeoyn tan bon cretien que autres avec gran nombres darchers tous en armes et incit accompagnez fumes conduittes jusques au pon darue hors la ville grand et indicible nonbre de gens estoyn assemblez par les rues et aux portes de la vile pour nous dire aDieu mais lordonnance fut telle que personne ne osoit sonnez mot qui ne fut pas sans piteux et doloureux regret don costez et dautre et parse que cest matiere doloreuse rementeuoir ne ueux autre choses escrire mais parse que sommes venue a se monastaire de necy pauures esclaves de nuez de tous biens et que ceulemant nauons pas des couurechez pour nous reblanchit ni autre choses nesesaires Jay couumancez se liure moy seur jeanne de jussie pour escrire tous ceux et celles qui nous ferons du bien affin que leur memoyre en soit a jamais ala religion et nous sucedentes soin tenues de priez Dieu pour eux avec se quil soit partisipans en tous les biens fait de lordre |16r| de monsieur saint fransoy et de madame sainte clere mais premiereman je nomerain les seurs qui sons sorties de geneue et qui sons venues ase couuan danecy pour maintenir la sainte foxy Premieremant la Reuerende mer<e> abb<esse> seur loyse Ranbo ayan de meurez plus de lx ans en religion seur claude lingotte natue de geneue et premiere ressue audit couuan de geneue et estoy grandement ancienne seur Angele rubie de bourgouyne seur bernardine de gento cettecit trespassat saintemant au couan de necy la vielle de la conuercion de saint pol lan 1536 et acause que le monastaire ny le cloitre nestoy encore benit elle fut en cepeulturez asaint franscoy Iten seur pernette de monluel ou de chatau fort pour lors vicaire et qui fut apres Dieu la conduitte des seurs comme il est portez aux liure inprimez nonmez le leuain de le resie de geneue seur caterine pusine seur caterine de muluel seur de la venerable mere uicaire seur janette de lafrasce seur guillaume de villette pour lors portiere seur guillaume quintunne seur marguerite de bardenanche seur henriette du sollier seur jaquemine lile seur cecile thoxiere seur claude de pierre fleur seur jeanne de jussy seur colette masuere seur fransoyse ranbo |16v| seur guillaume de la frasce seur pernette dapponnex seur jeanne ponssette et estions 23 en nonbre anotre sortie de geneue et fumes resues partouttes les paroysses de puis geneue anecy avec des proscescions soleinnelles comnes auoint commandez nous serenicixmes prince et pricesse SA le duc charle et madame Beatrix de pourtugal sa tres chere epouse que Dieu fasce regner eternellement en le louan au ciel avec les Anges car il ordonerain que auscitos que serions ors de geneue lon nous alat faire loneur dut aleur personne cest bonne princesse sut nonmez passoit les jour en de voscion

avec nous ageneue et mesmes par grand de voscion baisoit les piez des religieuses  
 trepassez – pour premiere jornez nous ne fimes qune lieux de chemin qui fut asaint jullin  
 ayan grand nonbre dancienes et malades et fumes lougez ala maisont des sieurs faulcons  
 ou nous resumes de grandes vmanitez et charitez le lendemain fumes conduytte  
 prosecionellement avec grand honneur avery en la maisont de monsieur le baron de very  
 cousins jermain des seur de muluer de chatau fort le quel nous resut de vostement et  
 donnat toutes les clefs de son fort chateau de la perriere ou nous tinmes formes de  
 religions comme la nautre atandan nouelle dune poste qui |17r| [qui] estoy aler en piezmon  
 avertit SA de notre exils lequel avec sa chere epouse nous escrip lettre de consolacions et  
 paternelles et seur se vin monsieur le juge de gex nous de clairant le commandeman quil  
 auoi resut de SA nous conduyre en son monastaire de necy le quel il nous abandonnoy  
 pour notre retraitte et faire le diuin seruices Le samedit matin partimes avec bon ordre  
 accompagnez des esclesiastique et prosescions et monsieur le baron de very et autres et  
 fumes ressues des dames de bonlieux ordre de citeaux fort benignement et  
 prosescionnelement apres dinez partimes pour venir ycit mais des incomoditez du  
 chemin et conduitte de malades et anciennes nous fit ariuez fort tart de quoy monsieur le  
 presidant et toute la ville fut fort marie ne pouuant nous alez aux de van avec le clergez  
 comme de sut et dit ne an moins le dit sieur presidant et les principaux sortirent de la ville  
 pour nous congratuler de notre ariuez et de puis le but des rues jusque ala maison de  
 monsieur le presidan chacuns estoy avec torches alumez qui rendoit vne tres grande  
 clartez et nous fesoient tres tos tan de caresse qui pouuoit et que ie ne soroy dire mais Dieu  
 les sest bien Nous fumes resues de madame |17v| la quelle estoy cousin germaine des  
 bonnes mere de chatau fort et nous fumes logez et traictez des mieux le lendemain qui  
 estoy lundit nous alames ouy la sainte messe asaint franscoy et la se trouuat monsieur le  
 visconde de martigue avec les princes ses anffans qui tous nous vidrens faire lonneur  
 nous saluez et se rejouyr de notre ariuez et prenant notre Reuerende mere labbesse par les  
 brax et monsieur les presidant mere vicaire et puis la noblesse vne chacunes fumes  
 accompagnez par messieurs de la ville et an grand de voscion et onorablement  
 procescionnelement car les Reuerend peres et freres de saint franscoy chantoyn in exitu  
 israel e<t>c et en telle soleinnitez entrames dans se benit monastaire la survielle de la  
 natiuite de notre dame ou nous auons veux mervellies seur meruelles de la bonte diuine  
 la quelle en soy a jamais benite Amen

### III

Livre des Receiptions et des Professions des Religieuses de Sainte Claire de Geneve  
 réfugiés à Annecy 1739

*Ms.: Jongny, monastère Sainte-Claire.*

[titre] Livre contenant les noms, surnoms, les jours de prise d'habits, & Professions des  
 Religieuses de Sainte Claire du Convent de Bethlëem de Geneve, Refugiés dans le  
 Convent de Sainte Croix d'Annecy ; Fondé par S. A. R. Charle III. Duc de Savoye.  
 Recuillis sur des anciens memoires par le Reverend Pere Bonaventure Gariod Bachelier  
 de Sorbonne ancien definiteur et Confesseur des dittes Religieuses d'Annecy  
 1739

|1| Etablissement du monastere de Jesus de Bethleëm de Geneve, des Religieuses de Sainte Claire.

Comme S. A. Anne de chypre duchesse de Savoye femme de S. A. Loüis II. duc de sauoye auroit obtenu du pape Nicolas V. une bulle du 16. Auril par laquelle il ordonne a l'Evesque de Grenoble de reduire le Monastere des Religieuses Urbanistes de sainte Claire situe sur les fossés de la uille de Chambery, soub le joug de la uraye obseruance, quand par linexecution de cette Bulle Yoland fille Ainé de Charle VII. Roy de France sœur de Louis XI. aussi Roy de France femme du Bienheureux Amé IX Duc de sauoye et Mere de Philibert I. et de Charle II. tous deux Ducs de sauoye obtint du Pape Sixte IV qui estoit de l'ordre de saint Francois, une [bulle] |2| Bulle du dernier feburier 1471. pour etablir dans la uille de Chambery un monastere des Religieuses de sainte Claire ce qui fut executé la ueille de la Pentecoste de la ditte Anné 1471 que l'evesque de Grenoble mit en possession du monastere bati dans le verger des Granges, (acheté pour cet effet par la susditte serenissime Princesse Yoland duchesse de sauoye) les douze Religieuses que le Reuerend Pere Rolet Roup, soit Ruphus y amena; sauoir quatre du Monastere de Seurre, sœur jeane de Durué, claudine fiot, Michelette Rolet et Guillemette Colinet. cinq du conuent de Veuay, sœur Marie cheualier qui auoit receu lhabit et le uoile de la B. sœur Colete a Besancon d'ou elle auoit esté enuoyé a ueuay, s. Philiberte dromont, sœur jaqueline de Serre, sœur jeane Dufour, et sœur Marie Cabou. et trois du Monastere d'orbe sauoir Guillemete Rambo, sœur Marie de Montagny, et sœur jeane Faure.

|3| De mesme aussi le Pape Callixte III a la Requisition de Louis .I. Duc de sauoye auoit accordé une bulle donné a Rome le quinze des Calendes doctobre 1471. addressé a Monsieur Thomas de Sur Archevesque de Tarantaise aux fins de deputer des Religieux de lobseruance pour uisiter et reformer les Conuents de lorde situés dans les etats de sauoye, aussi bien que pour eriger dans la cité de Geneue, dans le lieu appellé Lile un monastere, Eglise, et clocher pour les Religieuses de Sainte Claire soub la direction et dependance du Reuerend Pere Prouincial de Bourgogne des freres Mineurs de lobseruance. (ce titre est dans les archies du conuent soub la lettre .A.I.) quand cette bulle ayant esté sans effet la susditte Princesse Yoland de France, Duchesse de sauoye obtint du pape Sixte IV a la demande de jean Louis de sauoye Administrateur de l'Evesché de Geneue aussi bien qu'a la suppliche des cytoyens du dit Geneue, une Bulle du dixieme |4| des calendes d'Auril 1472. portant commission et pouuoir a M. Mammer Evesque d'Ebron resident a Geneue, et au chantre et official de leglise de Geneue de faire edifier dans la ditte cité un monastere Eglise et clocher et autres choses conuenables pour lhabitation perpetuelle des Religieuses de sainte claire de la reforme de la B. sœur colete, et de les y etablir soub la dignité d'Abbesse et dependance des freres Mineurs de lobseruance avec tous les priuileges de lorde ce qui a esté executé de la maniere qui s'ensuit.

le 5. decembre 1473 S. E. Monsieur le Conte de Gruere Mareschal de sauoye cede sa maison uerger et jardin aux Religieuses de sainte claire pour y batir leur Monastere a la recommandation de la serenissime Princesse Yoland de france Duchesse de sauoye laquelle confirme cette donation par sa patente donné au chateau |5| Diuré le 6. decembre 1473.

le 28. juin 1473. Monseigneur jean Loüis de sauoye ancien Evesque de Mauriene et Archevesque de Tarantaise, et finalement Evesque de Geneue, Beau frere de Yoland de france duchesse de sauoye, donne son consentement pour lerection du susdit Monastere en faueur les Religieuses de sainte claire de la Reforme de la la B. sœur colete dans la cite de Geneue.

1474. le 4<sup>e</sup>. Mars, a la requisition du Reuerend Pere Rolet Ruphi, soit Roup procureur deputé par le Reuerendissime Pere General de lordre. Monsieur de Maluend official de Geneue, et juge et commissaire Apostolique, a procedé a lexecution de la Bulle du Pape Sixte IV. pour lerection du Monastere, pour la construction duquel Yoland de france a continué d'acheter plusieurs autres maisons, qui ont toutes estés par elle, ou par chanoines [6] de saint Pierre de Geneue affranchies. les choses ainsy disposés, les Religieuses furent ensuite introduittes dans le susdit Monastere, dont la premiere Pierre fut posé avec toutes les solemnites requises par le sieur Preuot de lEglise Catedrale, et la direction des batiments fut confié au Reuerend Pere confesseur du Monastere de ueuay homme experimenté qui auoit donné ses soins pour les monasteres de Poligny et DAuxonne, et qui fit tant de diligence que le monastere futacheué de batir au bout de deux ans.

1477. le Reuerend Pere visitteur des Religieuses de sainte claire de la prouince de saint Bonauenture a la demande de la serenissime Princesse Yoland de France tira quinse Religieuses de differents Monasteres quil conduisit a Geneue, ou elles arriverent le penultieme d'Auril 1477. sauoir [7]

#### Du Conuent de seurre

[marg.: I. Abbesse] sœur Claude Meance, que le Reuerend Pere uisiteur institua Abbesse et qui auoit demeuré avec nostre bonne Mere B. sœur Colete

sœur Michelete Rolette

sœur Philippe Callote

sœur Estienne de Montjouen qui auoit esté tiré de Poligny, et qui at esté etablie nostre premiere uicaire.

#### Du Conuent de Poligny

sœur Philiberte Grinarde

sœur Guillete Guion

#### Du Conuent de chambery

sœur Antoine de Fontagni qui at esté la premiere portiere, et auoit esté professe au Conuent de ueuay

sœur Guillete Rabo, laquelle auoit desia esté amené D'orbe a chambery pour fonder le conuent

sœur Antoine Cheualier

sœur Francoise Mojone

[8] Du Conuent de ueuay

sœur Rolette Rox

sœur jeane Tardy

#### Du Conuent d'orbe

[marg.: III. Abbesse] sœur Anne de Moyriol

[marg.: IV. Abbesse] sœur jaque de Vy

sœur jeane Rollete

les quelles sœurs cy dessus ont toutes demeurés avec nostre Mere B. sœur Colete, qui a donné lhabit aux Abesses qui les ont faits professes.

1477. le dernier Auril qui estoit le jour de lAscension de nostre seigneur la serenissime Princesse Yoland de France Duchesse de sauoye fondatrice introduisit toutes les susdites Religieuses avec la solemnité acoustumé dans ce nouveau Conuent quelle a comblé de biens et de generosité jusqua sa mort qui arriua le 29 Aoust 1478. et fut enseuelie a uerceil avec le Bienheureux Amé IX son feu Mary [9] apres auoir mené par ensemble une vie sainte et laborieuse, que nous croions auoir esté recompensé par lautheur de tout bien

Les noms des Religieuses, & les jours qu'elles ont prises le saint habit dans le conuent de Jesus de Bethleem de Geneue, jusqu'au jour qu'elles en sont sorties.

[marg.: Versenay] 1477. le 24. May la sœur Francoise fille de sire Aime Versenex noble Bourgeois de Geneue receut la premiere le saint habit de la Religion.

[marg.: Lingotte] 1477. le 7. juillet fut receüe au nouiciat sœur Claude Lingotte.

furent ensuitte receües les sœurs suivantes dans l'ordre cy apres dont les jours et les annés n'ont pas estés escrits dans le catalogue.

sœur Colette de Lestelay

sœur Anne Moissarde

[marg.: II. Abbesse] sœur Michelle Sergente

|10| sœur Bernardine Dunand

sœur Thiebaude Rame

[marg.: V. Abbesse] sœur Loüise Rambo qui fut la cinquieme Abbesse de Geneue et qui en sortit dans le tems de lapostasie, pour estre la premiere Abbesse du conuent de sainte croix d'Annecy ou elle sest refugié avec la communauté

sœur jaqueme de Bignin qui at esté la premiere uicaire

sœur jeane cheuenaz

sœur Marie Berne

sœur Marguerite Metra

sœur jeane Passine

sœur Angele Rubie

sœur jeane de Sommon

sœur Claire DEspagne fille d'henry DEspagne des plus insignes Bienfaiteurs

sœur claude de uerbo

sœur Bernardine de Gento

|11| sœur Pernette Grisarde

sœur Catherine Pugine

[marg.: VI. Abbesse] sœur Pernette de Montloye qui a esté eleüee Abbesse a Annecy

sœur jeane Rolete sergente

sœur hieronime de Vylarsel

sœur Bartholomé Oguere

sœur Emblarde de Roueno

sœur Catherine de Montloye

sœur jeanete de la Frasse

sœur Francoise de Chauane

sœur Guillaume de uilette

sœur Guillaume de Quintonne

sœur Marguerite de Bardenanche

sœur henriete du sollier

sœur jaquemine lile

sœur cecile Torriere

sœur Claude de Pierrefleur

sœur Blaisine Varembert elle est sortie de la Religion pour se marier a un prestre renegat qui layant attaché sur une table luy arrachoit la peau, et la fit mourir de la sorte et a uescu malheureusement dans |12| [dans] la secte lutheriene

[marg.: VII. Abbesse] sœur jeane de jussi

sœur Colete Mesue

sœur francoise claire Rambo

sœur Guillaume de la Frasse  
 on receu depuis les sœurs Pernette et claude Brassarde que l'on mit dehors  
 sœur Pernette d'Aponex  
 sœur jeane Poirissete  
 sœur Pernette de Billie ou de Gerbex qui fut receüe le jour de sainte Claire 1526. et  
 elle est sortie de la Religion

Les noms des Religieuses et le tems qu'elles ont estés receües dans le conuent de Sainte croix d'Annecy, depuis leur sortie de Geneue. avec un preambule de la ditte sortie

L'Anné 1530 l'heresie de Luther ayant commencé d'infector la cité de Geneue, presque tous les habitants deuenus infideles à leur souuerain legitime, abjurèrent la Religion Catholique et Romaine, et declarerent une cruelle guerre à tous les fideles seruiteurs de Dieu et bons catholiques, qu'ils attaquerent avec toutes sortes de uiolences soit dans leurs biens, soit dans leurs personnes, et principalement les Eclesiastiques contre lesquels ils exercoient tout ce que la rage des demons, et la fureur des hommes estoient capables d'inuenter pour les uaincre seduire tourmenter.

Les Paüures Religieuses de sainte claire ne furent pas epargnés, et eurent les plus rudes assauts a soutenir dans ce tems mauuais, ou l'abomination de la desolation estoit monté jusque sur les autels du Dieu uiuant que l'on |14| abbatoit de toute part, en jettant aux chiens le saint des saints, en mutilant et brulant les images, en renuersant et brisant les croix, en profanant les eglises par les plus horribles sacrileges, en y prechant publiquement lerreur et le mensonge, y dechirant les liures sacrés, et ny laissant aucun uestige de pieté et de deuotion, y mettant tout en usage pour detruire le culte du uray dieu, en interdisant et faisant cesser les sacrifices d'expiation, de propitiation, et de loüanges que lon y offroit a son honneur, et pour lauantage des justes et des pecheurs. sans respecter aucuns lieux saints, ny epargner les oints du seigneur, ny menager les uierges qui sont la plus noble portion de son heritage

que celuy qui lit tous ces funestes desastres, et qui considere |15| ces grands malheurs, entende bien ce quil lit, et quil comprene si des pauures filles timides et craintives, outragés et persecutés, sans relache sans interruption, pendant plusieurs jours, plusieurs mois, et plusieurs annés, et de toutes manieres à cause de l'intrepide constance, et de la constante intrepidité de leur foy, quelles auroient souhaités et desirés de tout leur coeur de pouuoir sceller de leur sang et de leurs uies. si des chastes epouses de jesus christ, a la pudeur des quelles on se preparoit de faire uiolence, ne deuoient pas quitter cette abominable cité, pour s'envir sur nos montagnes, et aborder nos champs et nos campagnes, et ne point retourner pour prendre leurs robes ny emporter quelque chose de leur maison.

cest aussi ce que firent genereusement les Religieuses de sainte claire de |16| [de] geneue l'anné 1535. le trente du mois d'Aoust nayan jamais esté ebranlés dans leur foy par les plus furieuses attaques, ny uaincües par l'erreur et tous les rafinements de la douceur et de la malice, ne pouuant plus se flatter d'estre en assurance contre la force armé d'une troupe insolente d'impudiques qui auroient jurés la perte de leur honneur en brisant tous les uases d'argile qui renfermoient le pretieux thresor de leur uirginité. sans plus , comme des uierges prudentes, elles allumerent leurs lampes pleines de cette huile mystique de lamour de Dieu, et auant le jour, ce dit jour 30. Aoust qui estoit un jour de samedy, sortirent a leur lüeur, de ces lieux tenebreux, ou on leur auoit préparé des maux plus affreux et plus insupportables que la mort. apres auoir laissé à leur |17| infames persecuteurs, un grand nombre de uases sacrés, et de riches ornements, et tous les meubles

et prouisions de leur conuent n'emportants avec elles que chacune un seul habit, et bien leger, mais toutes remplies d'une sainte joye, et d'une douce consolation d'auoir echappé à cette troupe infernale de chiens enragés tous prets à les deuorer.

Telle estoit la pauure situation et letat pitoyable de tristesse et de joye, de consolation et dallarmes des pauures Religieuses lorsque se trouuant seules sans guides et sans conducteurs, dehors, a la uerité, mais peu éloignés des portes de cette grande prostitué de Babilonne qui n'auoit pas peut reussir de leur faire boire dans sa coupe empoisonné, flottans entre la crainte et lesperance, lorsque après auoir pris quelques nourritures que le pressant besoin, et lextreme nécessité leur fit rechercher, dans un logis dont lhoste plein de consolations diuines leur fit avec joye une abondante charité |18| elles se mirent en chemin soub la protection du dieu du ciel qui ueilloit a leur garde et a leur conseruation et qui leur fit trouuer dans la piété de charle III. duc de sauoye un asile certain dans le monastere de sainte croix d'Annecy, quil auoit a la uerité fait batir pour des Religieuses de saint Dominique, mais quil leurs fit offrir par le juge de Gex, qui par ses ordres les fit conduire avec les mesmes honneurs quon pouuoit rendre au souuerain jusque dans la ditte uille d'Annecy ou elles arriuerent la nuit du six de septembre 1535. et le lendemain ayant entendus la messe dans l'Eglise de saint francois, les Religieux de saint francois les conduisirent processionellement dans le conuent de sainte croix en chantant le pseaume in exitu israël de Ægypto, .&c. accompagnés de la noblesse, et de tout le peuple qui les entendit avec un contentement indicible |19| chanter melodieuusement dans ceste eglise nouuelle des himnes et des cantiques en actions de graces de leurs deliurances.

je renuoye ceux qui uoudront sauoir toute cette histoire a la curieuse et exacte cronicque de la sœur jeane de jussy. mon dessein n'estant que descrire le nombre et le nom des sœurs, les jours de leurs entrés et de leur profession

quand les Religieuses de sainte claire de geneue ont pris possession du conuent de sainte croix d'Annecy, elles estoient uint trois. a sauoir.

[marg.: *Rambo*] Reuerende Mere Loüise Rambo Abbesse, ayant plus de cinquante ans de Religion.

[marg.: *Montloye*] sœur Pernette de Montloye de chateau fort uicairé qui les a toutes conduittes dans ce cas si epineux et si difficile.

[marg.: *Lingotte*] sœur claude Lingotte, de geneue, la seconde receüe au dit geneue le 7. juillet 1477. de Religion 58. ans

|20| [marg.: de Gento] sœur Bernardine de Gento. elle est morte a Annecy en odeur de sainteté, et enterré au conuent de saint francois lan 1530. le 25. janvier

[marg.: *Pusine*] sœur Catherine Pusine, de Cluse.

[marg.: *uilarsei*] sœur hieronime de uillarseil, du pais de uaud.

[marg.: *ogiere*] sœur catherine ogiere, de cluse

[marg.: *Montloye*] sœur catherine de Montloye, sœur de la Mere uicairé, et native de la noble maison de Chaussaigne.

[marg.: de la frasse] sœur jeanette de la Frasse, de salanche pour lors secretaire.

[marg.: de uilette] sœur Guillaume de uilette, portiere native de Gaillard.

[marg.: *Quintune*] sœur Guillaume Quintune, ou Bourguignone, de chambry, seconde portiere.

[marg.: *Bardenanche*] sœur Marguerite de Bardenanche

[marg.: du sollier] sœur henriette du sollier, de cluse jardiniere

[marg.: *lile*] sœur jaquemine lile, de cluse

[marg.: *Rubie*] sœur Angele Rubie de Bourgogne.

|21| [marg.: *Thoriere*] sœur Cecile Thoriere, du Pontdeuaux

[marg.: *Pierrefleur*] sœur claude de Pierrefleur, du pais de uaud, de la uille d'orbe

[*marg.*: jussi] sœur jeane de jussie, de jussi-l'Euesque pres de geneue.  
 [*marg.*: Masuere] sœur colete Masuere, de geneue.  
 [*marg.*: Rambo] sœur Francoise Rambo, du pais de Vaud  
 [*marg.*: de la frasse] sœur Guillaume de la Frasse, de salanche.  
 [*marg.*: dAppponex] sœur Pernette d'Apponex, pres de geneue.  
 [*marg.*: Ponsette] sœur jeane Ponsette, de sallanche.

## IV

Livre Mortuaire pour les Religieuses et Religieux de Sainte Claire d'Annecy.  
*Ms.*: Jongny, monastère Sainte-Claire.

[*titre*] Livre Mortuaire des Religieuses de Sainte Claire tant au convent de Jesus de Bethleëm de Geneve, que dans celui de Sainte Croix d'Annecy. & pour les Reverends Peres Confesseurs, et Religieux Pretres du Convent.  
 Recuillis et mis en ordre des anciens et differents manuscrits, pour une plus grande facilité. auxquels on peut ajouter foy. ainsy est.  
 B. Gariod confesseur 1739.

## |1| Noms des religieuses defunctes à Geneve

[*marg.*: Montjouen] 1482. le 21. octobre est décédé la Mere Estienne de Montjouen, uicairie.

[*marg.*: Calotte] 1491. le 13. juin est decedé la sœur Philippe Calotte.

[*marg.*: cheneua] 1491. le 26. Aout est decedé la sœur jeane cheneua.

[*marg.*: fontagny] 1492 le 28. Aout est decedé la sœur Antoine de Fontagny.

[*marg.*: R.P. Barrueri confesseur] 1492. le 27. septembre est decedé le Reuerend Pere Pierre Barrueri premier confesseur du Monastere marqué dans le liure.

[*marg.*: Guion] 1492. le 4. octobre est decedé la sœur Guillete Guion.

[*marg.*: Rambo] 1493. le 30. octobre est decedé la sœur Guillete Rambo.

sœur Francoise de Versenex

sœur Marie Berne

sœur jeane de Somon

sœur jeane Passine

[*marg.*: Abbesse] sœur Claude Meance premiere Abbesse

|2| sœur Philiberte Grinarde uicaire

[*marg.*: Abbesse] sœur Michelete Colete sergente la seconde Abbesse

sœur hugete le jean

[*marg.*: Abbesse] sœur Anne de Morio qui at esté la troisieme Abbesse

sœur francoise Mojonne

sœur Marguerite Metra

sœur Anne Moissarde

sœur Pernette geisarde

sœur jeane Rossete

sœur Bernardine Dunand 1519.

[*marg.*: de lestelay] 1523. le 20. Aoust est decedé la sœur colete de Lestelay.

[*marg.*: Vy. Abbesse] 1524. le 14. janvier est decedé la sœur et reuerende Mere jaque de Vy quatrieme Abbesse

sœur claire de saint Michel

[*marg.*: chauane] 1524. le 12. juin est decedé la sœur francoise chauane

[marg.: de Bignin] 1528. le 27 sept<sup>embre</sup> est decedé la sœur jaqueme de Bignin uicaire  
 [3] [marg.: de uerbo] 1529. le 17. janvier est decedé la sœur claude de uerbo.  
 1530. sœur Emblarde de Roueno  
 sœur Antoine cheualier  
 sœur Michelete Rolete

Noms des religieuses qui sont mortes au conuent de sainte croix d'Annecy

[4] [marg.: de gento] 1535. sœur Bernardine de gento est decedé la premiere a Annecy et at esté enseuelie au conuent de saint francois, le monastere de sainte croix nestoit pas encore beni.  
 [marg.: Rambo Abbesse] 1538. le 24. juin est decedé la Reuerende Mere Louise Rambo Abbesse et la premiere enseuelie dans ce conuent au cloistre.  
 [marg.: de uillet] 1538. le 21. septembre est decedé sœur Guillaume de uilette portiere.  
 [marg.: Pugine] sœur catherine Pugine, Maitresse.  
 [marg.: Quintone] sœur Guillaume quitone portiere.  
 [marg.: de la frasse] sœur Guillaume de la frasse.  
 [marg.: de Bardenanche] sœur Marguerite de Bardenanche.  
 [marg. : Lingotte] sœur claude Lingotte la seconde religieuse professe a geneue  
 [marg.: Bruni confesseur] 1547. le 28 decembre est decedé le Reuerend Pere Adrien Bruni confesseur de ce conuent  
 [marg.: Rubie] 1548. le jour de saint Gilbert est decedé sœur Angele Rubie  
 [5] [marg.: Montloye Abbesse] 1548. le 19. Aoust est decedé Reuerende Mere Pernette de Monloye de chateaufort tres digne Abbesse, qui estoit ceste admirable uicaire, et cette femme forte qui a marqué tant de courage et de prudence a la sortie de geneue.  
 [marg.: Montloye] 1551. le jour de dix milles martirs est decedé sœur catherine de Montloye, sœur de labbesse cy dessus.  
 [marg.: Rambo] 1551. le 11. julliet est decedé la sœur francoise Rambo sacristaine.  
 [marg.: de la frasse] 1551. le 10. Aoust est decedé la sœur jeanete de la Frasse.  
 [marg.: de uillarseil] 1554. le 1. Aoust est decedé la sœur hieronime de Villarseil.  
 [marg.: du sollier] 1555. le 12. Aoust est decedé la sœur henriete du sollier  
 [marg.: Poncet] 1556. le 18. Aoust est decedé la sœur jeane Poncet.  
 [marg.: Masuere] 1556. le 25 decembre est decedé la sœur Colete Masuere de geneue.  
 [marg.: Ogiere] 1557. le 24. Mars est decedé la sœur Barthelemie ogiere agé de nonante annés et plus.  
 [6] [marg.: de la fontaine] 1559. le 11. decembre est decedé la sœur Benoite de la fontaine, uicaire qui estoit de celles de ueuay chassé par les heretiques.  
 [marg.: Lile] 1560. le 25. Avril est decedé la sœur jaquemine Lile.  
 [marg.: Bertholette] 1560. le dernier Aoust est decedé la sœur francoise Bertholete, la seconde receüe dabs ce conuent.  
 [marg.: jussi Abbesse autre main : elle estoit née en 1503 fut recue en 1521 ou Couvent de Geneve] 1561. le 7. nouembre est decedé la Reuerende Mere jeane de jussi tres meritante Abbesse, qui a escrit la belle et curieuse cronicque de ce qui sest passé a geneue et icy.  
 [marg.: dApponex] 1561. le dernier decembre est decedé sœur Pernette d'Apponex uicaire.  
 [marg.: de Pierre fleur Abbesse] 1565. le 21. janvier est decedé la Reuerende Mere claude de Pierrefleur Abbesse de ce conuent.  
 [marg.: Thorriere] 1569. le 30. nouembre est decedé la sœur cecile Torriere uenue de geneue.

*De quelques documents inédits pour servir à l'histoire des Clarisses à Genève*

L'histoire du couvent des Clarisses de Genève-Annecy est bien connue, en particulier depuis monographie d'Edmond Ganter de 1949, qui continue d'être la référence essentielle. Il est pourtant encore possible d'enrichir la connaissance que l'on a de la période genevoise du monastère par quelques documents inédits: c'est le cas d'un petit manuscrit de quelques feuillets conservé aux archives des Clarisses de Poligny, compilé au moment de la reprise de la béatification de Colette de Corbie au XVII<sup>ème</sup> siècle, et qui contient un récit de la fondation du couvent de Genève ainsi que de la départie des sœurs en 1535. Sont mis également en regard des extraits du Livre des Professions et de l'Obituaire du couvent, compilé au XVIII<sup>ème</sup> siècle par le confesseur des sœurs et aujourd'hui conservé au monastère des Clarisses de Jongny, qui avaient déjà partiellement été édités – quelque peu expurgés – à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, au moment où le manuscrit avait été retrouvé à Annecy.

*Unveröffentlichte Dokumente helfen die Geschichte der Klarissen in Genf weiter zu erforschen*

Die Geschichte des Klarissen-Klosters in Genf-Annecy ist bekannt, insbesondere seit Edmond Ganters Monographie von 1949, die noch immer die hauptsächliche Referenz ist. Das Wissen über die Genfer-Periode des Klosters kann jedoch dank einiger unveröffentlichter Dokumente noch erweitert werden: ein in den Archiven der Klarissen in Poligny konserviertes Manuskript von wenigen Seiten Länge, das zur Zeit der Wiederaufnahme der Seligsprechung von Colette von Corbie im XVII. Jahrhundert kompiliert wurde, berichtet über die Gründung des Genfer Klosters und die Flucht von 1535 der Ordensschwestern. Der Artikel befasst sich ebenfalls mit Ausschnitten der Berufs- und Todesregister des Klosters, die im XVIII. Jahrhundert vom Beichtvater der Schwestern aufgestellt worden waren und heute im Klarissen-Kloster in Jongny aufbewahrt werden. Diese Dokumente waren schon Ende des XIX. Jahrhunderts nach einigen Streichungen teilweise veröffentlicht worden, zur selben Zeit in der das Manuskript in Annecy gefunden wurde.

*Unpublished documents fill out the story of the Clarisses in Geneva*

The story of the convent of Clarisses in Geneva-Annecy is well known, particularly since Edmond Ganter's monograph was published in 1949, which continues to be the essential reference. It is however still possible to enrich one's knowledge of the monastery's Geneva period by means of yet unpublished documents: one example is a small manuscript of only a few pages preserved at the archives of Clarisses de Poligny, compiled at the time when Colette de Corbie was canonized in the XVIIth Century. It contains a narrative of the foundation of Geneva's convent and also of how the sisters were divided in 1535. Another manuscript includes extracts from the convent's Book of Professions and from the convent's Obituary, compiled in the XVIIIth Century by the sisters' confessor and today preserved at the Clarisses de Jongny monastery. These extracts had already been published, though in a somewhat expurgated form, at the end of the XIXth Century, at the time when the manuscript was found at Annecy.

*Schlüsselbegriffe – Mots clés – Keywords*

Genfer Klarissen – Clarisses de Genève – Clarisses in Geneva, Klarissen-Kloster Genf-Annecy – couvent des clarisses à Genève-Annecy – convent of Clarisses Geneva-Annecy, Gründung – fondation – foundation, aufgegeben – départie – abandoned, Colette de Corbie , Bonaventure Gario, Jeanne de Jussie, Buch des Berufes – Livre des professions – book of profession, Sterberegister – Obituary – Obituary.